

qu'il ne faudrait pas l'améliorer du tout. Nous l'avons présenté, a-t-il dit, et il n'a pas été convenablement mis à l'essai; donc, personne ne devrait chercher à l'améliorer. Je n'arrive pas à comprendre ce point de vue. On peut évidemment se demander si les modifications proposées sont en fait des améliorations; mais prétendre, comme il le fait, que le présent gouvernement ne devrait pas chercher à améliorer les mesures de son prédécesseur me paraît une thèse singulière à soutenir en cette Chambre. Pour ma part, en tout cas, je n'y souscris pas.

J'ai dit que je ne parlerais que pendant trois ou quatre minutes et je vais essayer de tenir parole. Nous croyons que c'est une mesure indécise et insuffisante, mais quand même un progrès nécessaire. Nous devons donc adopter ce projet de loi et laisser cet Office essayer de s'acquitter de sa tâche. Si, dans quelques années, nous constatons que la planification économique de cette très importante partie du Canada n'est pas satisfaisante parce que nous n'avons pas un Office à plein temps ou à cause d'un manque de fonds, alors, nous devons revenir sur la question. Pour ces raisons, monsieur l'Orateur, nous appuyerons la mesure en principe.

M. Richard Cashin (Saint-Jean-Ouest): J'ai écouté avec intérêt et parfois avec un peu d'amusement quelques-unes des remarques faites au cours du débat. Les dernières réflexions nous sont venues de l'extrémité de la Chambre. Il va de soi que je serais très heureux d'avoir l'appui du parti à ma droite mais il est très facile à mes honorables amis de ce parti de critiquer, car ils n'ont jamais joué, si on peut dire, de la responsabilité d'administrer le pays. Du reste, il est très improbable qu'ils le fassent jamais.

Toutefois, je partage leurs opinions sur certains propos notoires de mes honorables amis de l'opposition officielle. A la fin de son discours de cet après-midi, un député conservateur a suivi la tendance traditionnelle de son parti de regarder en arrière, de se tourner vers le passé. Lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition il y a six ans, ils parlaient du gouvernement libéral, et lorsqu'ils ont accédé au pouvoir, ils ont continué à parler pendant six ans des 22 années de régime libéral. Maintenant qu'ils sont de nouveau dans l'opposition, ils parlent toujours de ces 22 années. Il y a sans doute eu un ou deux points faibles au cours de ces 22 ans, mais les membres de l'opposition auraient dû pouvoir les énumérer en quelques minutes. Ils y sont revenus sans cesse jour après jour, année après année. Comme résultat, leurs propos ont fini par nous amuser au lieu de nous ennuyer.

Au sujet de la mesure à l'étude, je crois que nous sommes peut-être trop optimistes

en prévoyant que l'Office cessera d'exister en 1969. Nous constaterons peut-être en 1969 que l'Office n'a pas accompli tout ce que nous escomptions, ou bien qu'il y a réussi, mais qu'entre-temps, il s'est produit des faits nouveaux dont il aurait normalement à s'occuper.

De tels offices, et notre attitude envers ce que l'on considère généralement comme la planification, sont relativement nouveaux au Canada. Mais avec le temps, nous trouverons peut-être ces méthodes très utiles, et le rôle de l'Office dans la vie économique de l'Est canadien pourra prendre des proportions plus considérables que nous ne l'imaginons maintenant, de sorte qu'il devra s'implanter en permanence dans les provinces atlantiques. Si l'Office doit faire tout ce que nous espérons, il devra jouer en se fiant un peu à son oreille.

M. Graftey: Comme le ministre des Finances.

M. Cashin: C'est toujours avec grand plaisir que j'entends les interruptions du député de Brome-Missisquoi (M. Graftey). Il compte parmi les députés les plus divertissants, et ma voix monotone le cède volontiers à la sienne.

Je répète que la planification est chose relativement nouvelle au Canada et j'espère qu'avec le temps, nous comprendrons qu'il s'agit là d'une chose fort utile. L'Office et le gouvernement feront preuve de sagesse en examinant de près ce qui s'est passé dans d'autres pays qui ont institué des offices analogues. Il serait bon que les membres de l'Office se familiarisent avec toute activité analogue en Europe. Ainsi, il serait possible de favoriser de façon permanente l'expansion économique de ce qu'on a considéré jusqu'ici comme une région plutôt lente à se développer.

Un des éléments les plus importants dans l'expansion d'une région retardataire, c'est le comportement de sa population, et il me semble que le projet de loi, comme d'autres mesures prises par le gouvernement, y compris certains encouragements à l'industrie, prouvent que nos dirigeants se rendent compte des problèmes qui se posent dans les provinces atlantiques. Si nous sommes disposés à prendre des mesures dans ce sens, nous accomplirons deux choses. Les dispositions pratiques et positives que nous prendrons auront, en elles-mêmes, des conséquences; puis, la réalisation de toutes ces choses créera un climat favorable dans les provinces atlantiques.

Il est exact, à mon avis, que les habitants de cette région ont toujours pensé qu'en raison de leur lente évolution économique, le reste du Canada les regardait comme le frein perpétuel de notre économie. D'ailleurs,